



# **MÉMOIRE SUR L'INTIMIDATION RECOMMANDATIONS DU RCJEQ**

**NOVEMBRE 2014**



## Table des matières

<b>Forum sur l'intimidation – 2 octobre 2014</b> .....	3
Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) .....	3
Les carrefours jeunesse-emploi (CJE) .....	3
Les CJE et l'intimidation.....	6
Recommandations .....	8
Développer et offrir des ateliers sur l'estime de soi et de sensibilisation sur l'intimidation qui expliquent ce qu'est cette problématique, les différentes formes que cela peut prendre, les conséquences et surtout miser sur les pistes de solutions. ....	8
Miser sur le travail de concertation et de collaboration des organismes et de leur milieu. ....	9
Mobiliser les jeunes afin qu'ils fassent partie de la solution .....	9
Répertorier les meilleures pratiques qui visent à lutter contre l'intimidation sous différentes formes. ....	10
S'assurer que tous les milieux, sans exception soient munis d'un plan de lutte contre l'intimidation.....	10
Conclusion .....	12
Bibliographie .....	13

## **Forum sur l'intimidation – 2 octobre 2014**

*Élaboration d'un plan concerté de lutte contre l'intimidation*

*Recommandation du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)*

Tout d'abord, nous tenons à saluer l'initiative et l'engagement du ministère de la Famille dans la lutte contre l'intimidation. Ce dernier a créé le premier forum qui a permis à plusieurs acteurs de se mobiliser autour de ce sujet et de dégager les pistes d'action à entreprendre. Ce phénomène est en effet de plus en plus présent dans notre société.

Le RCJEQ se sent privilégié d'avoir été identifié comme un acteur dans cette lutte et offre au ministère de la Famille ses recommandations.

### **Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)**

Le RCJEQ a vu le jour en 1997, peu de temps après les premiers CJE. Les CJE avaient alors exprimé le souhait de se regrouper afin de pouvoir parler d'une seule voix et d'entretenir des relations étroites avec le gouvernement du Québec. Le financement du RCJEQ provient alors des cotisations des membres, les CJE. Le RCJEQ a également un rôle de facilitateur pour le gouvernement, notamment dans la coordination et l'application des différentes mesures.

Le RCJEQ a pour mission de regrouper, soutenir et représenter les carrefours jeunesse-emploi afin de développer, promouvoir et défendre, avec ses membres, des orientations adaptées aux besoins issus des communautés locales, et ce, en vue de favoriser l'autonomie personnelle, sociale, économique et professionnelle des jeunes adultes.

### **Les carrefours jeunesse-emploi (CJE)**

Les CJE sont des organismes communautaires. On en compte 110 à travers toutes les régions du Québec. Ce sont près de 1500 employés dédiés au succès des jeunes qui fréquentent les CJE. Ces intervenants hautement qualifiés ont notamment pour mission d'accompagner et de guider les jeunes adultes âgés de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique

Les services offerts depuis près de 15 ans ont permis de rejoindre plus de 600 000 jeunes. Avec leur réseau bien établi dans toutes les communautés du Québec, les CJE sont des acteurs jeunesse privilégiés et incontournables

pour relever les défis qui s'offrent aux jeunes québécois. Ils contribuent à faire en sorte que chaque jeune trouve sa place au sein de notre société.

Les actions des CJE sont guidées par des principes auxquels souscrit chaque CJE, à savoir :

- Loyauté à une mission axée sur la clientèle des jeunes adultes;
- Partenariat avec les organismes du milieu;
- Esprit d'entraide;
- Approche communautaire;
- Travail basé sur une forte participation locale des acteurs de tous les milieux.

Plusieurs programmes sont offerts dans les CJE:

#### Activités d'accueil

- Première évaluation des besoins et des attentes des jeunes adultes afin de les orienter vers les services appropriés;
- Accès à divers outils mis à la disposition des jeunes touchant les secteurs de l'emploi, de l'orientation scolaire et des initiatives jeunesse ou entrepreneuriales.

#### Activités d'orientation scolaire et professionnelle

- Accompagnement des jeunes vers un retour aux études ou une réorientation de carrière en établissant leurs intérêts et leurs compétences;
- Exploration du potentiel du marché du travail.

#### Activités favorisant l'intégration en emploi

- Offre d'une gamme variée d'information et d'outils portant sur le marché du travail et la recherche d'un emploi;
- Accompagnement, guide et suivi dans la recherche d'emploi, le maintien de celui-ci et dans l'ensemble du développement personnel et professionnel des jeunes.

#### Activités entrepreneuriales

- Offre d'ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat, individuellement ou en groupe, auprès des jeunes âgés de 16 à 35 ans, dans le but de présenter la réalité des entrepreneurs;
- Aide à la concrétisation de l'idée d'entreprise.

#### Projets jeunesse

- Prévention du décrochage scolaire;
- Création de liens entre les entreprises et les jeunes adultes;
- Prévention de l'exode des jeunes adultes, etc.

#### Activités de référence aux organismes partenaires

- Référencement vers d'autres ressources du milieu et ce, afin de répondre aux divers besoins et intérêts des jeunes âgés de 16 à 35 ans.

## Les CJE et l'intimidation

Les CJE œuvrent auprès d'une clientèle susceptible d'être victime d'intimidation. Il est important d'être conscientisé à cette problématique de plus en plus présente et il est de notre devoir de sensibiliser et d'éduquer les jeunes fréquentant les CJE à l'aide d'activités les impliquant. Dans le cadre du mandat d'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 35 ans, les CJE travaillent de concert avec les ressources du milieu afin que chaque jeune trouve sa place au sein de la société.

Quel que soit notre rôle, la lutte contre l'intimidation nous interpelle tous. C'est 75 % des gens qui disent avoir souffert d'intimidation au cours de leur vie<sup>1</sup>, ce qui démontre l'ampleur du phénomène.

Dans les CJE, l'approche globale utilisée permet une intervention complète, concertée et cohérente contre l'intimidation, la cyberintimidation et la discrimination. Cette approche permet de lutter contre le décrochage scolaire et la détresse psychologique des jeunes.

Au Canada, le taux d'intimidation est plus élevé que celui des deux tiers des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).<sup>2</sup> Par ailleurs, 78 % des Canadiens jugent qu'ils manquent de ressources pour contrer l'intimidation dans leur communauté.<sup>3</sup> Ces chiffres nous permettent de constater que le gouvernement du Québec doit agir afin d'offrir à la population et aux organismes la possibilité de trouver des solutions à cette problématique qui peut causer des dommages irréparables sur les personnes qui en souffrent de quelque manière que ce soit. En effet, il est important d'offrir un soutien aux victimes, aux intimidateurs et à toutes les personnes subissant les dommages collatéraux.

L'intimidation adopte plusieurs facettes et se témoigne de différentes façons. Il est donc primordial de se donner une définition commune et de véhiculer un message cohérent afin que tous, nous travaillons dans la même direction et surtout en collaboration.

À titre d'exemple, voici des actions, développées par les CJE, en lien avec la problématique de l'intimidation afin de sensibiliser et d'éduquer leur clientèle :

---

<sup>1</sup> Prevnet.ca, (2014). *Bullying Statistics* | PREVNet - Canada's authority on bullying. [En ligne] <http://www.prevnet.ca/research/bullying-statistics> [page consultée le 13 Nov. 2014].

<sup>2</sup> Idem à 1

<sup>3</sup> Idem à 1

- Développer des politiques contre l'intimidation pour les employés ainsi que les jeunes fréquentant les CJE;
- Animer des ateliers de sensibilisation à l'intimidation;
- Développer une trousse de sensibilisation à l'intimidation;
- Offrir des conférences sur l'intimidation animée par des organismes en justice alternative;
- Animer des ateliers de type « focus group » sur l'intimidation;
- Créer, avec les jeunes participants à la mesure de *Jeunes en action*, des DVD et des vidéos sur l'intimidation;
- Déployer une « Squad » anti-intimidation, donc une escouade, permettant aux jeunes de s'approprier la sensibilisation à l'intimidation et d'être des acteurs de premier plan;
- Développer une trousse sur les médias sociaux afin de sensibiliser les jeunes entre autre à l'utilisation des médias sociaux et par le fait même à la cyberintimidation.

## Recommandations

**Développer et offrir des ateliers sur l'estime de soi et de sensibilisation sur l'intimidation qui expliquent ce qu'est cette problématique, les différentes formes que cela peut prendre, les conséquences et surtout miser sur les pistes de solutions.**

Il sera primordial que tous les acteurs s'entendent sur une définition commune de l'intimidation. Pour qualifier un geste d'intimidation, on doit tenir compte de l'impact de ce dernier sur la personne et non de notre propre analyse.

Des ateliers de sensibilisation pourraient être développés par les organismes des différents milieux. Afin d'assurer la cohérence des actions, les ateliers doivent être disponibles à tous les organismes et doivent aussi être destinés à tous les jeunes. De plus, grâce à l'expertise des CJE sur le marché du travail, un volet sur l'intimidation en milieu de travail doit être offert afin de sensibiliser les chercheurs d'emploi de 16-35 ans à cette réalité. Ces ateliers devraient être développés par les tables de concertation de chacun des milieux afin de correspondre aux réalités locales. La personne représentant la table de concertation des organismes jeunesse pourrait en être le porteur.

Plusieurs études démontrent que développer l'estime de soi, c'est lutter contre l'intimidation. Nous pouvons le constater dans le document développé par le gouvernement du Canada; *la prévention de l'intimidation*.<sup>4</sup> En effet, en développant l'estime et la confiance en soi des jeunes, ils sont mieux outillés pour faire face à l'intimidation, mais découvrent aussi d'autres façons de prendre leur place que d'utiliser l'intimidation. Par exemple, dans les CJE, ce type d'atelier est offert à travers différents projets de réinsertion socioprofessionnelle, dont *IDÉO 16-17* et *Jeunes en action* et, grâce, entre autres, à ces ateliers, ce sont des milliers de jeunes qui se sont maintenus à l'école, qui ont intégré un emploi ou une formation<sup>5</sup>. Il est donc essentiel que le développement de l'estime de soi et de la confiance en soi fasse partie intégrante de ces ateliers.

---

<sup>4</sup> Securitepublique.gc.ca, (2014). *La prévention de l'intimidation à l'école*. [En ligne] <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/blng-prvntn-schls/index-fra.aspx> [page consultée le 13 Nov. 2014].

<sup>5</sup> Données recueillies par le RCJEQ.

## **Miser sur le travail de concertation et de collaboration des organismes et de leur milieu.**

Le travail de concertation permet d'effectuer un suivi plus étroit et d'assurer un filet de sécurité pour les jeunes. Par exemple, si une situation d'intimidation se produit à l'école et qu'elle se poursuit à la maison des jeunes du quartier, cette concertation permettrait d'offrir une intervention cohérente. De plus, l'intimidation peut être une cause de décrochage scolaire<sup>6</sup> et ce filet de sécurité permet aux jeunes qui se retrouvent hors du milieu scolaire d'avoir accès aux ressources existantes. Les CJE travaillent en collaboration avec tous les organismes de leur milieu et peuvent ainsi poser des actions, à l'aide des autres acteurs du milieu, qui visent à contrer le phénomène de l'intimidation.

La majorité des écoles qu'elles soient primaires ou secondaires ont un plan de lutte contre l'intimidation et celui-ci devrait être présenté aux partenaires du milieu afin qu'il soit concerté et cohérent.

Cette concertation permettra d'assurer que le message véhiculé soit adapté à chaque milieu et à chaque clientèle. Ceci permettra aussi de créer des formations et des documents adaptables qui reflètent les différentes réalités. Considérant la multiethnicité de la population, il sera primordial que les formations et les documents d'informations soient disponibles en plusieurs langues afin de s'assurer de rejoindre toute la population face à cette problématique.

Un volet pour les parents devrait aussi être développé et être offert dans les écoles ou dans les organismes de quartier, par exemple au CJE ou à la Maison de la famille.

Cette concertation pourrait prendre la forme de comités de travail locaux issus de la table de concertation du milieu.

## **Mobiliser les jeunes afin qu'ils fassent partie de la solution**

Les jeunes doivent être impliqués dans le processus afin qu'ils s'approprient les solutions et prennent conscience des conséquences de l'intimidation sur les victimes, les agresseurs et leur entourage. Il faut favoriser la participation des jeunes dans la promotion du civisme, en les

---

<sup>6</sup> Prevnet.ca, (2014). *Les risques liés à l'intimidation* | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation. [En ligne] <http://www.prevnet.ca/fr/intimidation/risques> [Page consultée le 13 Nov. 2014].

impliquant dans l'élaboration des « codes de vie » afin qu'ils puissent mieux s'approprier ces contenus et devenir des ambassadeurs eux aussi. Encore une fois, le développement de l'estime et de la confiance en soi est crucial dans cette voie.

Il serait donc intéressant que les jeunes soient parties prenantes des comités de travail mis sur pied afin que leur opinion soit prise en compte.

### **Répertorier les meilleures pratiques qui visent à lutter contre l'intimidation sous différentes formes.**

Plusieurs projets et programmes existent dans différentes provinces du Canada et ailleurs dans le monde.<sup>7</sup> Par exemple, au Manitoba, une compagnie de théâtre professionnelle, « Theatre for Young People », a réalisé et mis en scène deux pièces au sujet de l'intimidation.<sup>8</sup> Un guide était d'ailleurs fourni aux professeurs afin d'effectuer des activités complémentaires. Ceux-ci ont remarqué un effet positif sur les élèves, car ils étaient de plus en plus conscients des conséquences de leurs actes.

Il serait important d'étudier ce qui a déjà été réalisé afin de faire ressortir les bonnes pratiques des diverses initiatives et les adapter aux différents milieux pour ensuite les diffuser. Cette analyse devrait partir du ministère de l'Éducation du Loisirs et du Sport (MELS). En effet, le Ministère pourrait évaluer les actions posées ailleurs et ensuite faire parvenir à chacun des milieux son analyse.

### **S'assurer que tous les milieux, sans exception soient munis d'un plan de lutte contre l'intimidation.**

Il est important que les acteurs des différents milieux soient impliqués dans le développement et la promotion du plan de lutte à l'intimidation les touchant.

Ce plan devra être divisé en trois sections : la prévention, l'intervention et la postvention.

---

<sup>7</sup> Securitepublique.gc.ca, (2014). *La prévention de l'intimidation à l'école*. [En ligne] <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/bllng-prvntn-schls/index-fra.aspx> [page consultée le 13 Nov. 2014].

<sup>8</sup> Idem à 7

Pour la prévention, le plan doit contenir tous les ateliers de sensibilisation au phénomène, de développement de l'estime et de la confiance en soi ainsi que la reconnaissance des signes de l'intimidation.

Au niveau de l'intervention, le plan doit impliquer tous les acteurs du milieu dans la résolution de situation d'intimidation et aussi permettre à toutes les ressources d'être présentes pour aider les jeunes à faire face au phénomène. De plus, des mesures de dénonciation assurant la confidentialité des gens dénonciateurs doivent être mises sur pied et réévaluées au fur et à mesure que le phénomène évolue.

Au niveau de la postvention, le plan doit contenir des pistes permettant de valider que les mesures réparatrices sont faites et adaptées aux gestes posés, mais aussi qu'un suivi soit fait auprès des intimidateurs, des intimidés et de leur entourage. La postvention est en effet cruciale pour assurer la non-récidive du phénomène.

Des piliers devront être déterminés dans les plans de lutte, dans tous les milieux. Ces personnes seront les porteurs du plan dans leur milieu. Il est souhaitable que plusieurs personnes portent le dossier afin d'en assurer la pérennité.

## Conclusion

Finalement, il est important de rappeler que l'intimidation ne devrait jamais être prise à la légère. En effet, le phénomène peut avoir des impacts dévastateurs. Il est aussi important de mettre en œuvre toutes les actions qui auraient un impact positif sur les jeunes touchés par ce phénomène. C'est pourquoi il est crucial de mettre les jeunes au cœur des actions, de concert avec tous les organismes du milieu, afin d'assurer un filet de sécurité qui leur permettra de s'épanouir et ainsi trouver leur place dans la société.

## Bibliographie

1. Prevnet.ca, (2014). *Bullying Statistics* | *PREVNet - Canada's authority on bullying*. [En ligne] <http://www.prevnet.ca/research/bullying-statistics> [page consultée le 13 Nov. 2014].
2. Prevnet.ca, (2014). *Les risques liés à l'intimidation* | *PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation*. [En ligne] <http://www.prevnet.ca/fr/intimidation/risques> [page consultée le 13 Nov. 2014].
3. Securitepublique.gc.ca, (2014). *La prévention de l'intimidation à l'école*. [En ligne] <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsracs/pblctns/bllng-prvntn-schls/index-fra.aspx> [page consultée le 13 Nov. 2014].